

Nouméa, le 06 mars 2020

L'inspecteur général de l'éducation, du sport et
de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs

Des établissements publics de la Nouvelle-
Calédonie

Vice-Recteur

Secrétariat
de Monsieur le Vice-Recteur

VR/ER/CO/
n° 3211/2020-013
Bureau 210
Téléphone (687) 26 61 10
Fax (687) 27 30 48
Mél.
ce.vicereacteur@ac-
noumea.nc

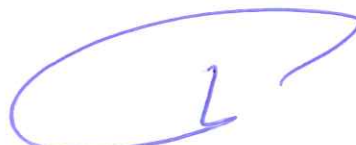
En raison des risques sanitaires liés à la propagation du coronavirus, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de surseoir jusqu'à nouvel ordre les voyages scolaires à destination de l'étranger.

En conséquence vous veillerez à ne prendre aucun engagement financier et administratif pour les voyages que vous aviez projetés en 2020.

De même, vous prendrez toutes les dispositions nécessaires de report ou d'annulation pour les voyages qui ont déjà fait l'objet d'une délibération ou d'un engagement financier auprès d'un prestataire (transporteur, agence de voyage ...).

La délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) ainsi que la cellule de tutelle des établissements (contrôle de légalité des actes financiers et administratifs) se tiennent à votre disposition pour toute question.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération pour trouver ensemble les réponses les mieux adaptées à cette circonstance exceptionnelle.



Erick ROSER